Département
de la Corse du Sud

Commune de Bonifacio

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

Planche 1/13

TOPONYMY

«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023»

www.toponymy.fr

Date :	Phase :	Echelle :	Pièce n°
édité le 31/10/2024	ARRET	1/5000	

Mairie de Bonifacio, Place de l'Europe 20169 Bonifacio
tél : 04 95 73 00 15 / courriel : direction.urbanisme@mairiedebonifacio.com

N

- Zone urbaine Historique
- UA1 : Secteur urbain correspondant à la Haute-Ville
- UA2 : Seteur urbain correspondant à la Marine
- UA3 : Secteur urbain correspondant à l'Arrière-Port
- UA4 : Secteur urbain correspondant à l'arrière- Port résidentielle
- UA5 : Secteur urbain correspondant aux extensions de la vieille ville à caractère résidentiel
- Zone urbaine sur le piale
- UB : Zone urbaine résidentielle sur le piale
- Autres zones urbaines
- UC : Zone urbaine correspondant aux hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes
- Zone urbaine destinée à accueillir des équipements, des activités économiques, ou à vocation de loisir et de tourisme
- UE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements dans l'agglomération
- UX : Zone urbaine lié aux activités économiques et commerciales
- UM : Zone urbaine mixte liée aux activités économiques, commerciales et équipements publics dans le village de Musella
- UL : Zone urbaine - Loisirs
- Zone à urbaniser ouverte
- 1AU : Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat dans l'agglomération
- 1AUE : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements
- 1AUX : Zone à urbaniser liée aux activités économiques dans le village de Musella
- Zones naturelles
- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur de la zone naturelle permettant des espaces de stationnement
- Nt : Secteur de la zone naturelle destiné à recevoir des équipements d'intérêt collectif
- Nenr : Secteur de la zone naturelle destinée au développement des énergies renouvelables
- Npl : Secteur naturel correspondant aux plages
- NL : Zone naturelle de loisirs
- Nl : Zone naturelle correspondant à l'Ile de Cavallo
- NP : Zone naturelle protégée
- NPR : Zone naturelle protégée en espace remarquable
- NPU : Zone naturelle protégée urbanisée
- Zones agricoles
- A : Zone agricole
- AP : Zone agricole protégée
- APR : Zone agricole protégée en espace remarquable

PRESCRIPTIONS

- Périmètre soumis à un Emplacement réservé
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique
- Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver selon les disposition de l'article L122-10 du code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les disposition de l'article R151-34 2° du code de l'urbanisme
- Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les disposition de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme

INFORMATIONS

- Tracé indicatif de la bande littorale d 100 m selon les dispositions de l'article L121-16 du code de l'urbanisme
- Tracé de la limite des Espaces proches du rivages selon les dispositions de l'article L121-13 du code de l'urbanisme
- Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre selon les dispositions de l'article L571-10 du code de l'environnement
- Zone d'aménagement différé selon les dispositions de l'article L212-1 et L212-2-1 du code de l'urbanisme

ANNEXES
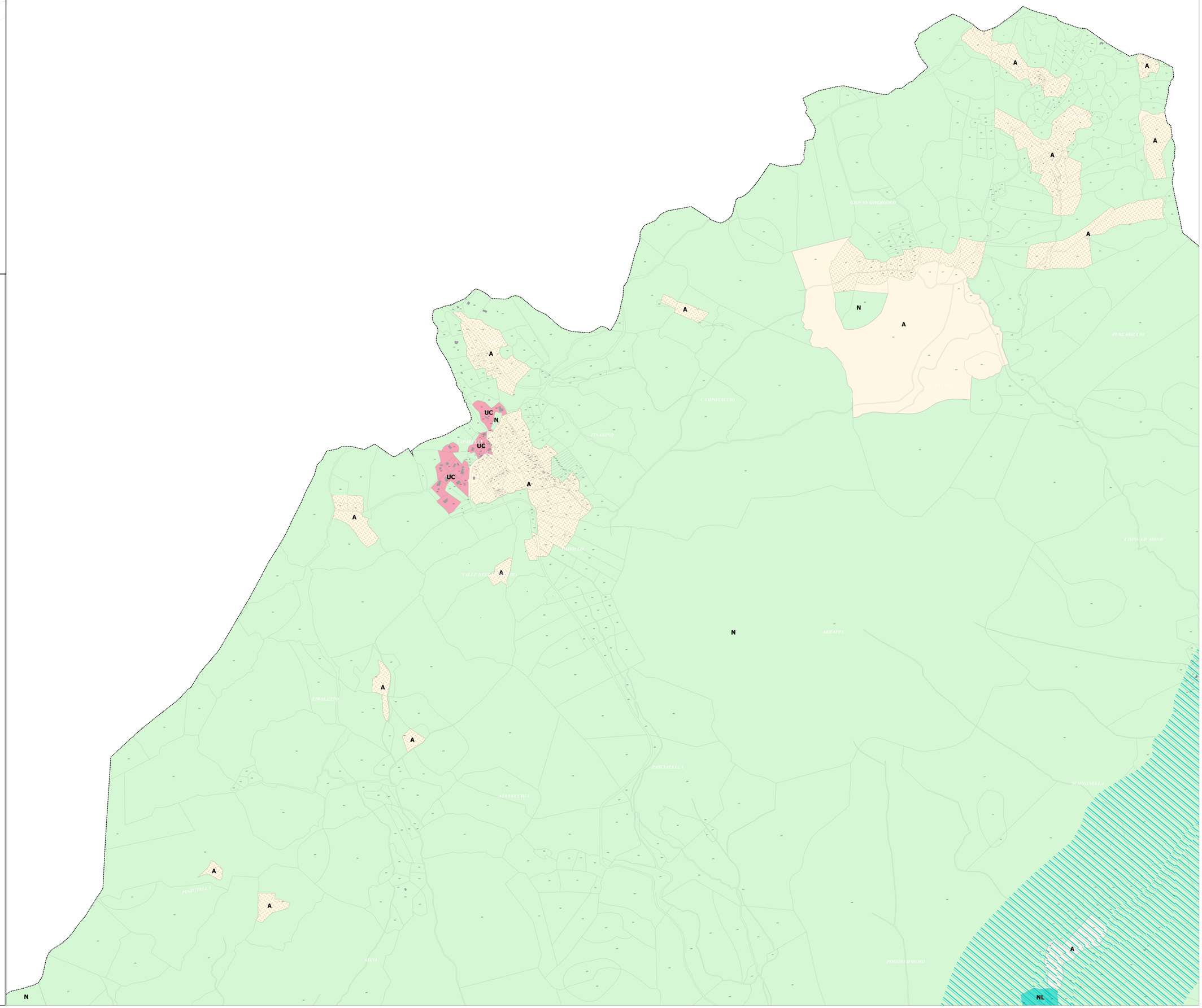
- Projet de périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)
- Espace soumis au risque d'inondation selon l'Aléa des zones Inondable (AZI)